

Résumé du Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec

Au cours de 2004, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a entrepris les travaux d'élaboration d'une politique jeunesse en s'intéressant, dans un premier temps, à l'établissement des jeunes en agriculture.

Le premier volet de cette politique repose sur une lecture de la situation qui se voulait la plus juste possible. À cette fin, un recensement des différents écrits a été effectué, des consultations auprès de plusieurs intervenants ont été menées et des entretiens avec des jeunes de la relève ont été réalisés dans sept régions. Un document de référence sur la situation de l'établissement en agriculture au Québec a ainsi pu être produit.

C'est donc au regard de ce *Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec* que le volet *Établissement et relève agricole* de la *Politique jeunesse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* a été élaboré. Le présent document constitue une version allégée de ce diagnostic dont il présente les principaux constats, tableaux et figures.

L'établissement des jeunes en agriculture au Québec

Concernant les entreprises agricoles...

- En 2001, on dénombrait quelque 32 000 fermes au Québec, exploitées par un peu plus de 47 000 personnes.
- Entre 1996 et 2001, le nombre de fermes au Québec a diminué de 10 %.
- La variation du nombre de fermes selon les revenus bruts montre un certain mouvement des entreprises vers les strates de revenus supérieures.
- En 2001, le Québec se classait au premier rang des provinces canadiennes en ce qui concerne le revenu agricole brut moyen par ferme, qui était de 191 074 \$.
- Depuis une dizaine d'années, l'augmentation plus rapide des dépenses par rapport aux recettes a réduit la marge bénéficiaire des entreprises agricoles.
- Entre 1999 et 2002, la valeur moyenne des actifs agricoles a augmenté de 20 %, principalement en raison de l'accroissement de la valeur des terres, des bâtiments et des quotas de production, qui composent 72 % de l'actif total des exploitations.
- En 2002, le taux d'endettement au Québec était beaucoup plus élevé, soit de 37 % comparativement à 24 % dans l'ensemble du pays (tableau 1).

Tableau 1 ■ Évolution des actifs, des passifs et du taux d'endettement entre 1999 et 2002, Québec et Canada

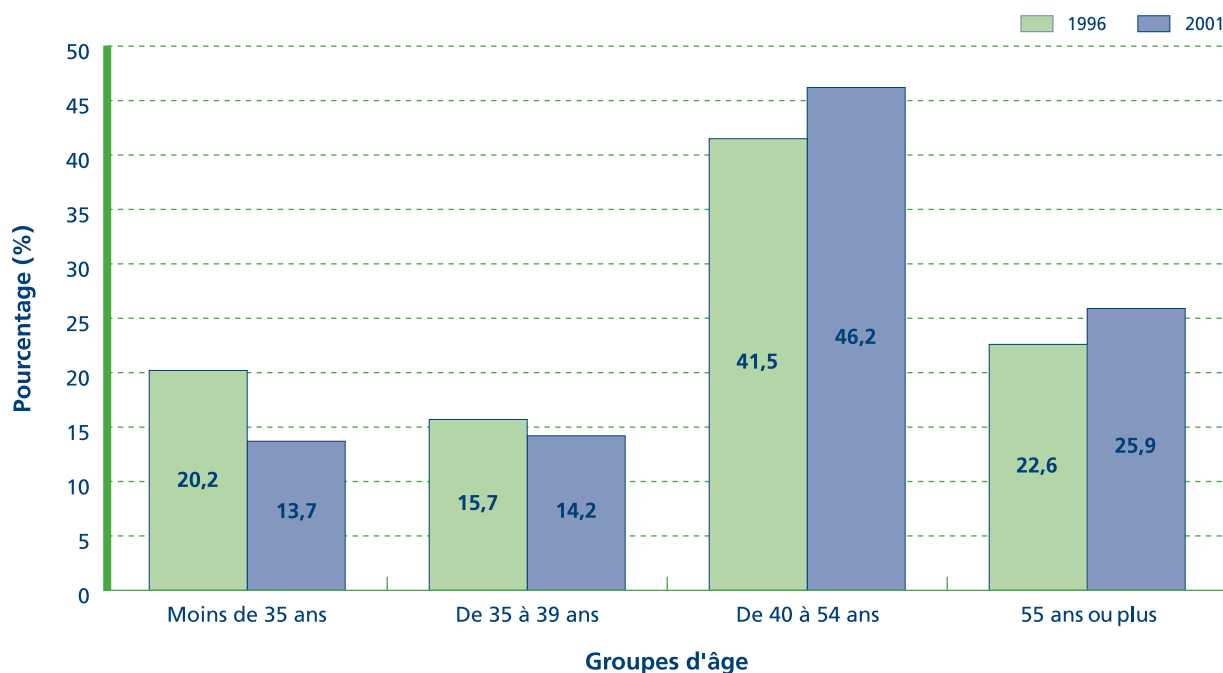
Québec	1999	2001	2002
Actifs (\$)	935 528	1 071 458	1 122 992
Passifs (\$)	220 798	258 137	302 736
Taux d'endettement (%)	31	32	37
Canada			
Actifs (\$)	896 013	1 038 917	1 091 656
Passifs (\$)	163 112	195 044	209 563
Taux d'endettement (%)	22	23	24

Source : Statistique Canada, *Enquête financière sur les fermes, 2003*.

Concernant les agriculteurs...

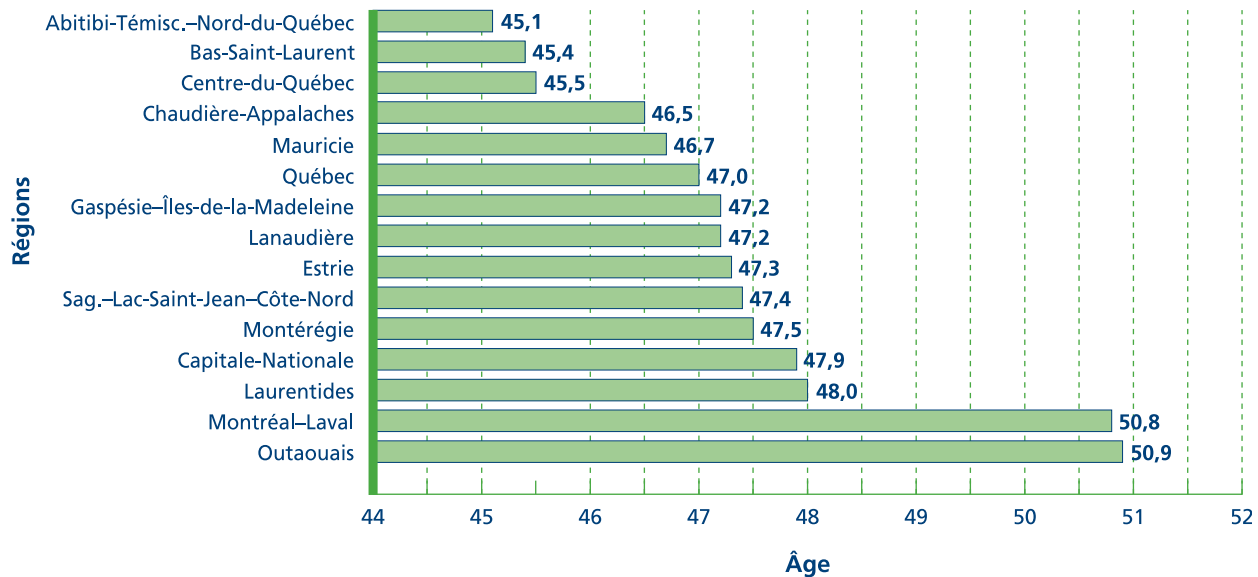
- La population agricole est vieillissante : la proportion des exploitants âgés de moins de 40 ans diminue alors que celle des 40 à 54 ans et des 55 ans ou plus augmente (figure 1).
- En 2001, l'âge moyen des exploitants québécois était de 47 ans et certaines régions se démarquaient par la jeunesse de leurs effectifs agricoles (figure 2).

Figure 1 ■ Évolution de la proportion des exploitants québécois selon les groupes d'âge entre 1996 et 2001, Québec



Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

Figure 2 ■ Âge moyen des agriculteurs par région, 2001, Québec

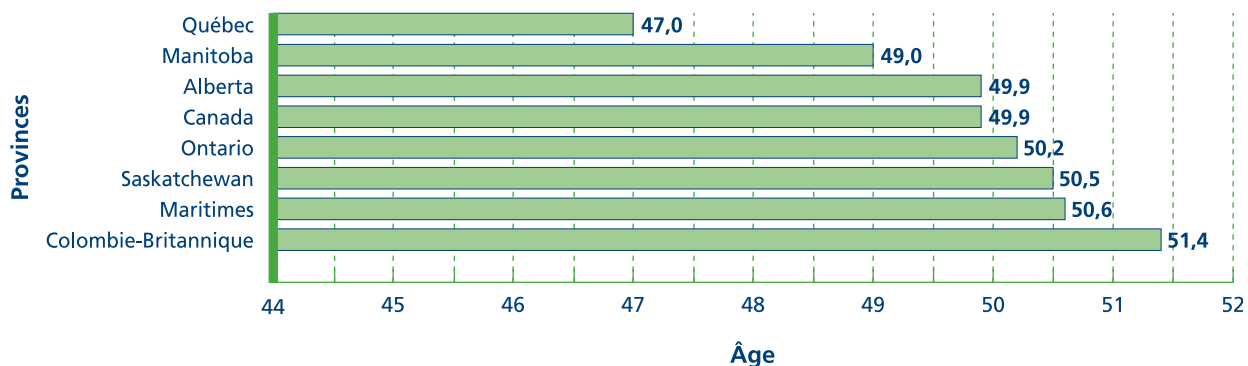


Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

■ En 2001, les producteurs québécois (47 ans) étaient en moyenne les plus jeunes par rapport à ceux de l'ensemble des provinces canadiennes (50 ans), probablement en raison du mode de transmission de la ferme (par

transfert au Québec et par succession au Canada) de même que des différents programmes d'aide disponibles au Québec (subvention à l'établissement, prêt de quotas, etc.) (figure 3).

Figure 3 ■ Âge moyen des agriculteurs par province, 2001, Canada



Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

- La proportion des femmes par rapport à l'ensemble des exploitants est relativement stable depuis au moins une dizaine d'années, soit de 25 %.

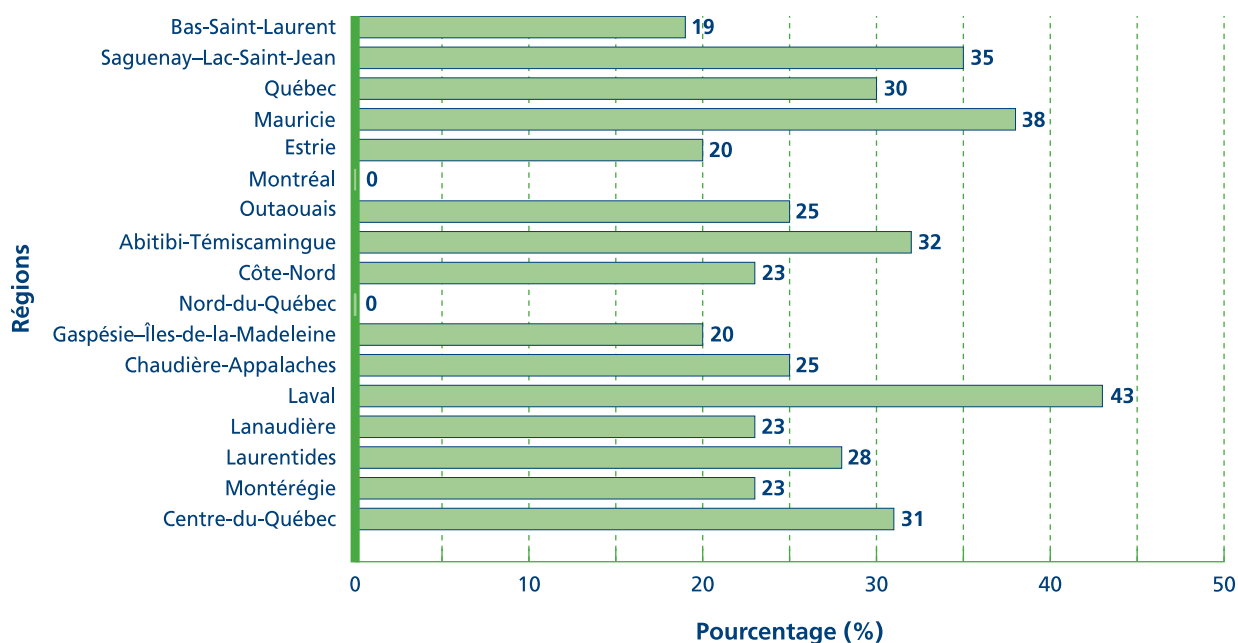
Concernant les prévisions de transfert ...

- Selon le *Profil de la relève agricole au Québec 2000* (MAPAQ, 2002), 12 % des entreprises agricoles devraient être vendues ou transférées entre 2000 et 2005, soit près de 700 entreprises par année.

- Plus de 60 % des entreprises ayant prévu ou prévoyant une vente ou un transfert entre 2000 et 2005 se situent dans les régions de la Montérégie, de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec et du Bas-Saint-Laurent.

- Selon le *Profil de la relève agricole au Québec 2000* (MAPAQ, 2002), 65 % des propriétaires d'entreprises avaient identifié leur relève alors que 26 % ne l'avaient pas fait et que 9 % ignoraient s'ils en auraient une.

Figure 4 ■ Répartition régionale des entreprises n'ayant pas identifié de relève par rapport aux besoins en 2000, Québec



Source : MAPAQ, *Profil de la relève agricole au Québec 2000*.

- La proportion des entreprises ayant identifié leur relève parmi leurs proches tend à diminuer avec les années, tandis que celle des entreprises pour lesquelles la relève est inconnue ou incertaine augmente.

Concernant la relève identifiée...

- Parmi les jeunes de la relève identifiée, près de la moitié étaient âgés de moins de 25 ans, 46 %, de 25 à 39 ans et 6 %, de 40 ans ou plus.

- Selon le *Profil de la relève agricole au Québec 2000*, la relève féminine pourrait représenter environ 13 % des établissements qui auront lieu entre 2000 et 2005.
- En 2000, près de la moitié de la relève identifiée possédait une formation en agriculture, ce qui est presque trois fois plus qu'en 1993 (tableau 2).

Tableau 2 ■ Évolution du niveau de scolarité de la relève agricole identifiée (formation terminée) entre 1993 et 2000¹

Plus haut niveau de formation atteint	1993 (%)	1995 (%)	1997 (%)	2000 (%)
Formation agricole				
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	6	5	11	16
Diplôme d'études collégiales (DEC)	9	13	18	24
Attestation d'études collégiales (AEC)	1	2	0	4
Baccalauréat	1	2	2	3
Total formation agricole	18	22	30	47
Diplôme formation non agricole				
Diplôme d'études secondaires (DES)	46	43	42	27
Diplôme d'études collégiales (DEC)	8	7	8	7
Baccalauréat	2	3	4	5
Total formation non agricole	56	53	54	39
Aucun diplôme	26	24	15	14
TOTAL	100	100	100	100

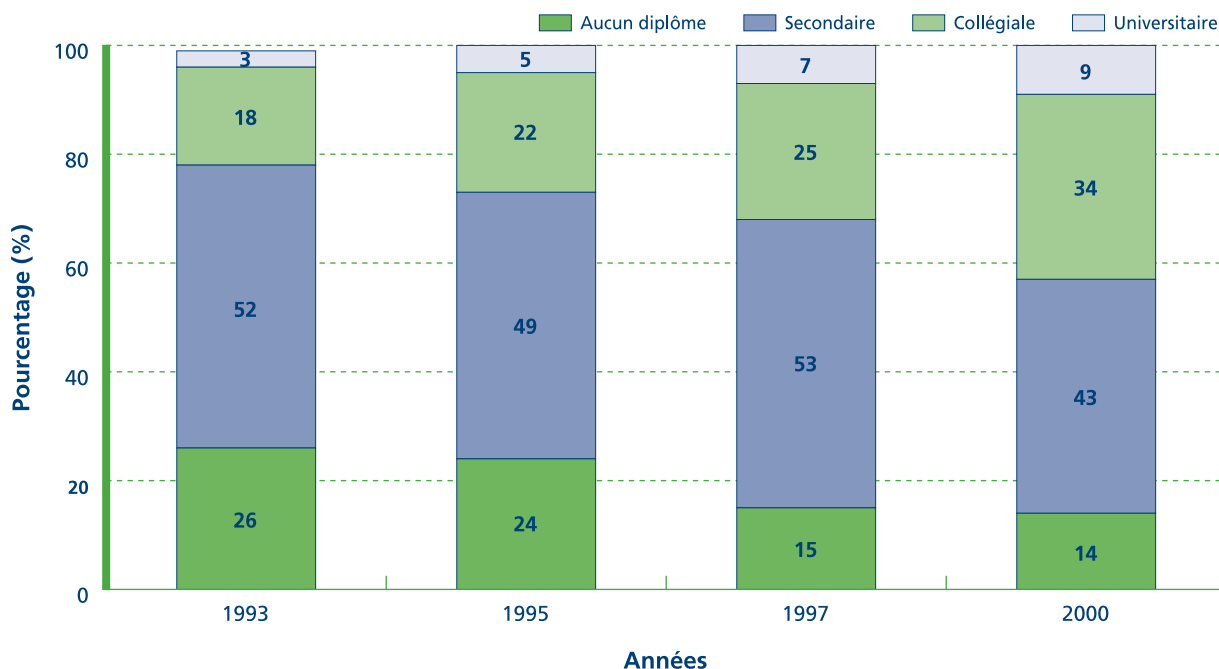
1. Données arrondies.

Source : MAPAQ, *Profil de la relève agricole au Québec 2000*.

- En 2000, 14 % de la relève agricole identifiée n'était toujours pas titulaire d'un diplôme (figure 5).

- En 2000, la proportion de la relève identifiée qui était titulaire d'un diplôme en agriculture était aussi importante chez les filles que chez les garçons.

Figure 5 ■ Évolution du niveau de formation de la relève entre 1993 et 2000, Québec



Source : MAPAQ, *Profil de la relève agricole au Québec 2000*.

- Dans l'ensemble, la relève féminine identifiée est plus scolarisée que la relève masculine puisque, en 2000, seulement 5 % des filles n'avaient aucun diplôme contre 15 % chez les garçons.

Concernant les jeunes agriculteurs...

- Les données compilées par La Financière agricole du Québec (FADQ) indiquent qu'environ 300 jeunes par année ont reçu la subvention à l'établissement entre 2000 et 2004; en moyenne, leur âge était de 28 ans et leur scolarité avoisinait 14 années.
- Selon Statistique Canada, au Québec, les jeunes agriculteurs âgés de moins de 40 ans déjà établis représentent 28 % de l'ensemble de la population agricole active.

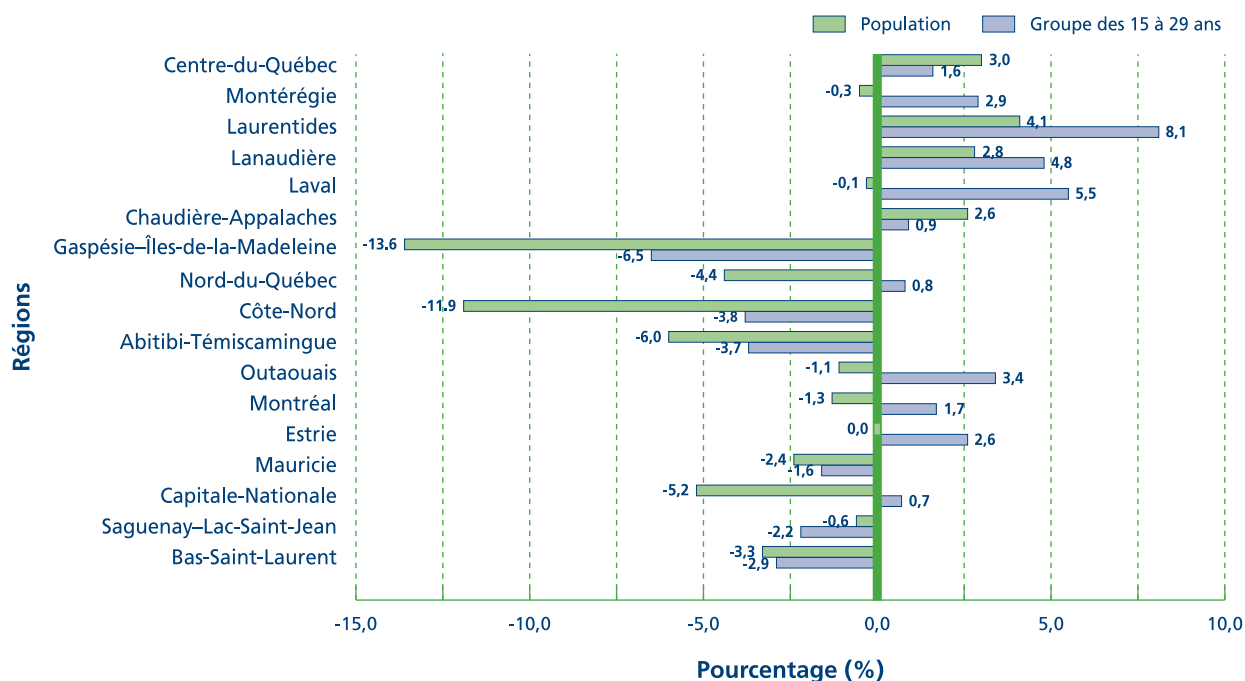
- Près du tiers des jeunes agriculteurs de moins de 40 ans occupent un emploi à l'extérieur de leur entreprise agricole.
- Parmi toutes les provinces canadiennes, c'est au Québec que les jeunes exploitants de moins de 40 ans étaient les plus nombreux (24 %) à détenir un diplôme en agriculture en 2001.
- En 2001, dans le groupe des moins de 35 ans, 69 % des agriculteurs et 91 % des agricultrices faisaient partie d'une coexploitation.

Concernant la migration des jeunes ruraux...

- Selon Statistique Canada, les jeunes sont plus nombreux à quitter les régions rurales que les régions urbaines.

- Les régions agricoles qui enregistrent une perte à l'égard du groupe des 15 à 29 ans doivent faire face à un double défi : intéresser les jeunes à demeurer dans la région et les intéresser à travailler en agriculture (figure 6).

Figure 6 ■ Variation de la population et du groupe des 15 à 29 ans dans les régions du Québec entre 1996 et 2001



Source : Conseil permanent de la jeunesse, *Portraits statistiques régionaux*.

- Les études constituent la raison principale, de la migration des jeunes qui quittent leur région d'origine.
- La plupart des régions offrent des programmes de formation professionnelle dans le domaine de l'agriculture alors que seulement neuf régions sur dix-sept offrent des programmes d'études techniques et trois, des programmes universitaires.
- Selon une étude de TRAGET Laval, les jeunes issus du milieu agricole font preuve d'un véritable attachement pour leur région.

Concernant le choix professionnel de la relève agricole...

- Les jeunes, issus ou non d'une famille agricole, choisissent de s'orienter vers l'agriculture le plus souvent lorsqu'ils ont un modèle positif d'agriculteur dans leur entourage, une vision favorable de l'agriculture et le font généralement par passion à l'égard de cette activité.

- Les jeunes issus d'une famille agricole font le choix d'exercer une profession agricole relativement tôt dans leur vie. Le désir de poursuivre dans un secteur connu et de tirer parti de l'expérience acquise motive leur décision.
- La motivation à s'établir en agriculture sera moins grande chez un jeune qui a vécu le travail à la ferme comme une corvée, qui n'a pas été désigné comme relève potentielle pour la ferme ou qui estime que ses possibilités de s'établir sont faibles ou nulles.
- L'attrait de l'agriculture se développe graduellement chez les jeunes qui ne sont pas issus d'une famille agricole, au fil de diverses expériences et rencontres.

Concernant les mythes et les préjugés en agriculture...

- Si les hommes se voient si souvent désignés comme relève potentielle pour la ferme, cela ne signifie pas que les femmes se désintéressent du métier d'agricultrice, mais plutôt qu'elles ne sont généralement pas considérées comme des candidates valables.
- Une fois décidés à s'établir en agriculture, certains jeunes ont à faire face à des commentaires la plupart du temps négatifs visant à les décourager, certaines personnes allant même jusqu'à considérer qu'ils ont « trop de talent » pour s'orienter en agriculture.
- Plusieurs étudiants du domaine agroalimentaire attribuent la multitude de préjugés concernant ce domaine au manque de connaissances de la population.

Concernant les aspects relationnels...

- Un bon climat de communication ainsi qu'une relation de collaboration et non d'autorité entre les partenaires sont des éléments à bonifier pour favoriser la réussite du transfert de la ferme.

- Lorsque le projet d'établissement prend la forme d'un projet de couple et est basé sur des valeurs communes, les possibilités de réussite et de viabilité de la nouvelle entreprise sont supérieures.
- Dans le cas d'un transfert non familial, la dynamique de parrainage qui se crée entre le vendeur ou le locateur et le jeune agriculteur procure des bénéfices aux deux parties : pour l'un, un accompagnement et/ou un soutien financier, pour l'autre, la satisfaction de voir subsister son entreprise.

Concernant la conciliation travail-famille...

- En agriculture, le travail et la vie familiale sont étroitement liés, le fonctionnement et la gestion de l'entreprise mettant très souvent à contribution le couple et/ou les membres de la famille.
- Les horaires atypiques et imprévisibles durant certaines périodes de l'année ou dans certaines productions compliquent la conciliation travail-famille.
- L'accès à des services de garde dont les heures d'ouverture soient adaptées aux réalités de la vie à la ferme représente une difficulté pour certaines familles agricoles, d'autant plus que celles-ci ne sont pas toujours admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.
- Un certain nombre d'agricultrices ne peuvent bénéficier d'un retrait préventif ou d'un congé de maternité et elles vivent parfois leur grossesse et la période postnatale dans des conditions difficiles.

Concernant la qualité de vie...

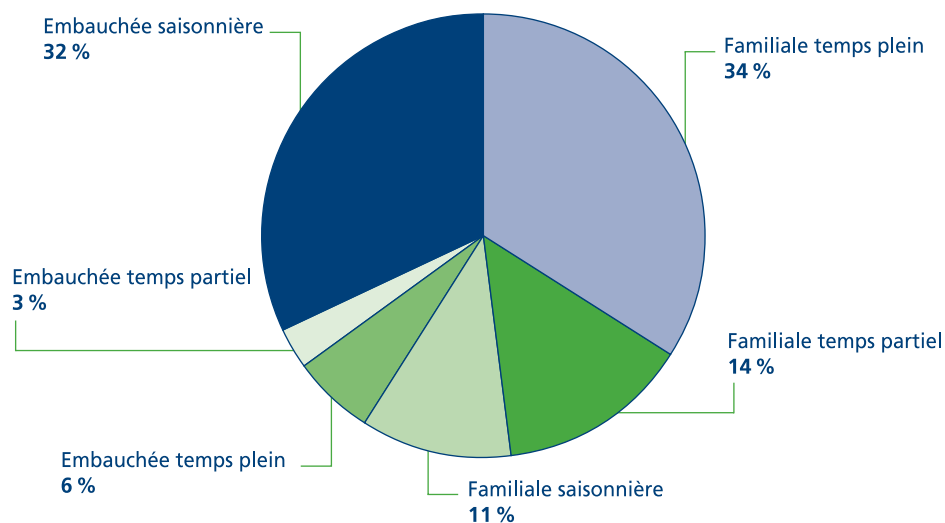
- Les jeunes agricultrices et agriculteurs d'aujourd'hui visent un meilleur équilibre entre l'entreprise et la vie familiale et personnelle.
- Les jeunes agricultrices et agriculteurs veulent, entre autres, profiter de la vie, voir leurs enfants grandir, prendre des vacances, avoir des loisirs, s'impliquer socialement et avoir du temps pour eux et pour leur couple.

- Selon une étude de TRAGET Laval, la qualité de vie en agriculture apparaît comme l'un des facteurs responsables de l'abandon de la profession, après l'établissement.
- Au Québec, une personne sur trois vit seule et le célibat toucherait un agriculteur sur cinq, soit deux fois plus qu'il y a 30 ans.

Concernant la main-d'œuvre...

- Selon le Fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, en 1999, 59 % de la main-d'œuvre agricole était constituée de membres de la famille (figure 7).

Figure 7 ■ Répartition de la main-d'œuvre agricole en 1999



Source : MAPAQ, *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 1999*.

- En 1999, plus du tiers des exploitations étaient considérées comme des employeurs agricoles puisqu'elles embauchaient de la main-d'œuvre autre que familiale.
- Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 48,1 % des propriétaires québécois d'entreprises agricoles interrogés en 2002 s'inquiétaient d'une possible pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Particulièrement pour la relève du secteur horticole, où 62 % des exploitations étaient employeurs en 2000, l'acquisition de compétences en gestion des ressources humaines devrait être envisagée.
- Selon une étude du Groupe AGÉCO, les agriculteurs-employeurs devront agir en particulier sur deux plans s'ils espèrent attirer une

main-d'œuvre compétente en quantité suffisante : la rémunération et le nombre d'heures travaillées.

- Le souci d'offrir des conditions de travail intéressantes pourrait inciter les employés à continuer de travailler en agriculture et faire évoluer de façon positive la perception des jeunes ou des employés des autres secteurs à l'égard de cette activité.

Concernant la cohabitation avec la population...

- La pression du développement urbain sur le territoire rural de même que l'arrivée des néoruraux sont à l'origine des nouveaux défis que pose la cohabitation entre l'agriculture et la population en général.

- Si l'on convient que l'agriculture est en grande partie responsable des charmes et attraits du paysage des campagnes, il faut admettre et accepter que ceux-ci comportent également des aspects moins agréables.
- Les néo-ruraux se heurtent souvent aux inconvénients associés aux pratiques agricoles et les agriculteurs font de plus en plus les frais de l'incompréhension de la population en général.
- La cohabitation harmonieuse suppose un travail d'information auprès du grand public à l'égard des pratiques agricoles d'aujourd'hui.

Concernant l'importance de la formation agricole...

- En tant que PME, les entreprises agricoles doivent être gérées par des exploitants bien outillés, compétents et capables de comprendre l'environnement socio-économique dans lequel ils évoluent.
- La formation favorise un établissement viable en agriculture, pour la relève familiale autant que non familiale, et elle devrait se poursuivre après l'établissement pour permettre d'adapter les façons de faire aux changements rapides qui touchent le monde agricole.
- En ce qui concerne la relève familiale, les avantages de la formation vont souvent au delà du volet scolaire, car le fait de prendre du recul et d'aller voir ce qui se fait ailleurs permet d'accroître sa capacité d'adaptation et de poser un regard nouveau sur l'exploitation.

Concernant l'offre de formation initiale en agriculture...

- La formation conduisant au DEC Gestion et exploitation de l'entreprise agricole (GEEA), dispensée dans onze établissements au Québec, est considérée comme offrant la préparation la plus adéquate à l'exercice de la profession d'entrepreneur agricole.

- Trois régions n'offrent aucun cours menant à un DEP en agriculture, sept n'offrent aucun cours menant à un DEC et, dans certaines autres, l'offre de formation est restreinte ou moins variée.
- Plusieurs jeunes déplorent que les productions en émergence fassent peu ou pas l'objet de formation.

Concernant les inscriptions aux programmes de formation initiale...

- En 2003-2004, près de 1 200 jeunes étaient inscrits à temps plein à un programme d'études secondaires professionnelles lié à la production agricole, ce qui représente une diminution de 14 % depuis 1998-1999.
- Les inscriptions aux programmes menant à un DEC en agriculture ont diminué de 30 % entre 1999 et 2003. La plus importante baisse concernait le DEC GEEA : 37 %.
- Le programme Gestion et exploitation d'entreprise agricole regroupait en 2003 plus de la moitié des 1 283 jeunes inscrits à temps plein à un programme d'études collégiales en agriculture.
- L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) forme plus de 70 % des jeunes inscrits à une formation technique en agriculture.

Concernant l'offre de formation continue en agriculture...

- Les quelque vingt formations menant à une attestation d'études collégiales (AEC) en agriculture offertes dans huit régions sont les principales activités de formation continue donnant droit à des unités reconnues.
- Les commissions scolaires, les cégeps, l'ITA et les universités proposent un large éventail de cours d'agriculture en formation continue qui ne donnent généralement pas droit à des unités.

- Les colloques et sessions de formation ou d'information organisés par différents partenaires du secteur agricole représentent un autre moyen d'acquérir de la formation continue.
- Le Plan de soutien en formation agricole (PSFA) déploie quatorze collectifs régionaux en formation agricole (CRFA) ayant pour mandat de promouvoir la formation continue comme outil de développement, d'instaurer des mécanismes de détermination des besoins et de faire connaître les activités de formation.
- Malgré l'abondance de l'offre de formation, plusieurs activités ont de la difficulté à susciter l'intérêt de la clientèle et le nombre d'inscriptions est en baisse dans plusieurs cas.
- La perception générale de la relève est qu'il y a peu ou pas d'activités de formation continue disponibles dans leur région ou dans leur production.

Concernant les obstacles à surmonter pour acquérir de la formation...

- L'éloignement des établissements d'enseignement et la nécessité de se faire remplacer à la ferme pendant les études ont souvent été désignés par les jeunes comme des freins à l'acquisition de formation agricole.
- La perte de revenu potentiel (coût de renonciation) et le coût à payer pour se faire remplacer à la ferme s'ajoutent aux autres coûts relatifs à la formation.
- Quelques approches pédagogiques innovatrices (compagnonnage, formation à distance, alternance travail-études, reconnaissance des acquis, etc.) permettent de mieux répondre aux besoins de la clientèle en matière de formation agricole.

Concernant la planification et la préparation du projet d'établissement...

- La planification est une étape importante dans le processus d'établissement en agriculture et comprend plusieurs éléments à prendre en considération.
- Vu la complexité de la tâche, un établissement devrait être planifié de cinq à dix années avant le transfert légal de l'entreprise agricole ou sa mise sur pied.
- Dans les cas de transfert, l'objectif de la planification est autant d'assurer la sécurité financière de la retraite des cédants que de faciliter l'établissement de la relève en lui procurant les meilleures chances de succès possible.
- Le manque de planification de la retraite et du transfert de ferme engendre une situation difficile et des compromis inévitables lors de l'établissement de la relève.
- La principale difficulté de la planification du processus d'établissement de la relève consiste à savoir par où commencer cette planification.
- L'élaboration d'un plan d'affaires permet de définir tous les aspects du projet.

Concernant les services disponibles pour la relève agricole...

- Plusieurs organismes peuvent offrir un soutien à la relève en cours de planification et de réalisation du projet d'établissement (tableau 3).

Tableau 3 ■ Services disponibles pour la relève agricole

Organisme ¹	Services
MAPAQ	<ul style="list-style-type: none"> • Services-conseils avant et après l'établissement • Soutien aux groupes régionaux de relève • Formation et information
Centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi personnalisé de la communication entre la relève et les cédants • Séances d'information (aspect légal, fiscalité, environnement, financement, etc.) • Formation (cogestion, préparation à la retraite, etc.) • Aide à la planification
Groupes conseils agricoles (GCA)	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement technico-économique
Club d'encadrement technique (CET)	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement technique dans différentes productions
Clubs-conseils en agroenvironnement	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement agroenvironnemental • Réalisation de plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)
Évaluateurs agréés	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la valeur marchande d'une propriété
Comptables-fiscalistes	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement relatif à l'aspect fiscal
Notaires et avocats	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement relatif à l'aspect légal
UPA-FRAQ-FPLQ-FPVQ	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de la relève (FRAQ) • Offre de quotas à la relève (FPLQ, FPVQ) • Services de comptabilité et de fiscalité • Service de placement de main-d'œuvre
La Financière agricole du Québec (FADQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes divers de financement adaptés • Mesures d'aide à la relève (subventions) • Programmes d'assurance et de protection du revenu
Financement agricole Canada (FAC)	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes divers de financement adaptés
Institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes divers de financement
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs² (MDDEP)	<ul style="list-style-type: none"> • Voit à l'application de la réglementation sur les exploitations agricoles (REA) • Délivrance des autorisations environnementales requises
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Voit à l'application des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)
Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent l'application des règlements municipaux (à contacter avant d'entreprendre un projet)
Centres locaux de développement (CLD)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement, soutien technique et financier
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier et technique

1. L'offre de services de certains de ces organismes peut varier selon les régions.

2. Nouvelle appellation du ministère de l'Environnement du Québec (MENV).

Source : Adaptation de : MAPAQ, directions régionales de la Chaudière-Appalaches et du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord (2000 et 2002), *S'établir en agriculture : Qui peut vous aider?*.

- Les jeunes ont de la difficulté à savoir à qui s'adresser et à quelle étape du processus le faire, de sorte qu'ils réclament les services d'un conseiller neutre possédant une vision globale du processus d'établissement et apte à les orienter.
- Certaines faiblesses sur le plan des services nuisent à l'efficacité de la démarche d'établissement : le manque de réseautage entre les organisations, la répartition inégale sur le territoire, le manque de promotion de certains services, l'accès difficile à de l'expertise technique concernant les productions en émergence et la faible adaptation des services aux jeunes non issus du milieu agricole.
- Comme la majorité des échecs surviennent dans les six années qui suivent l'établissement, une entreprise devrait bénéficier d'un suivi durant les cinq à dix années suivant son transfert ou sa mise sur pied.
- Le lien de confiance avec le conseiller revêt une grande importance pour la relève qui envisage d'établir un partenariat avec celui-ci.

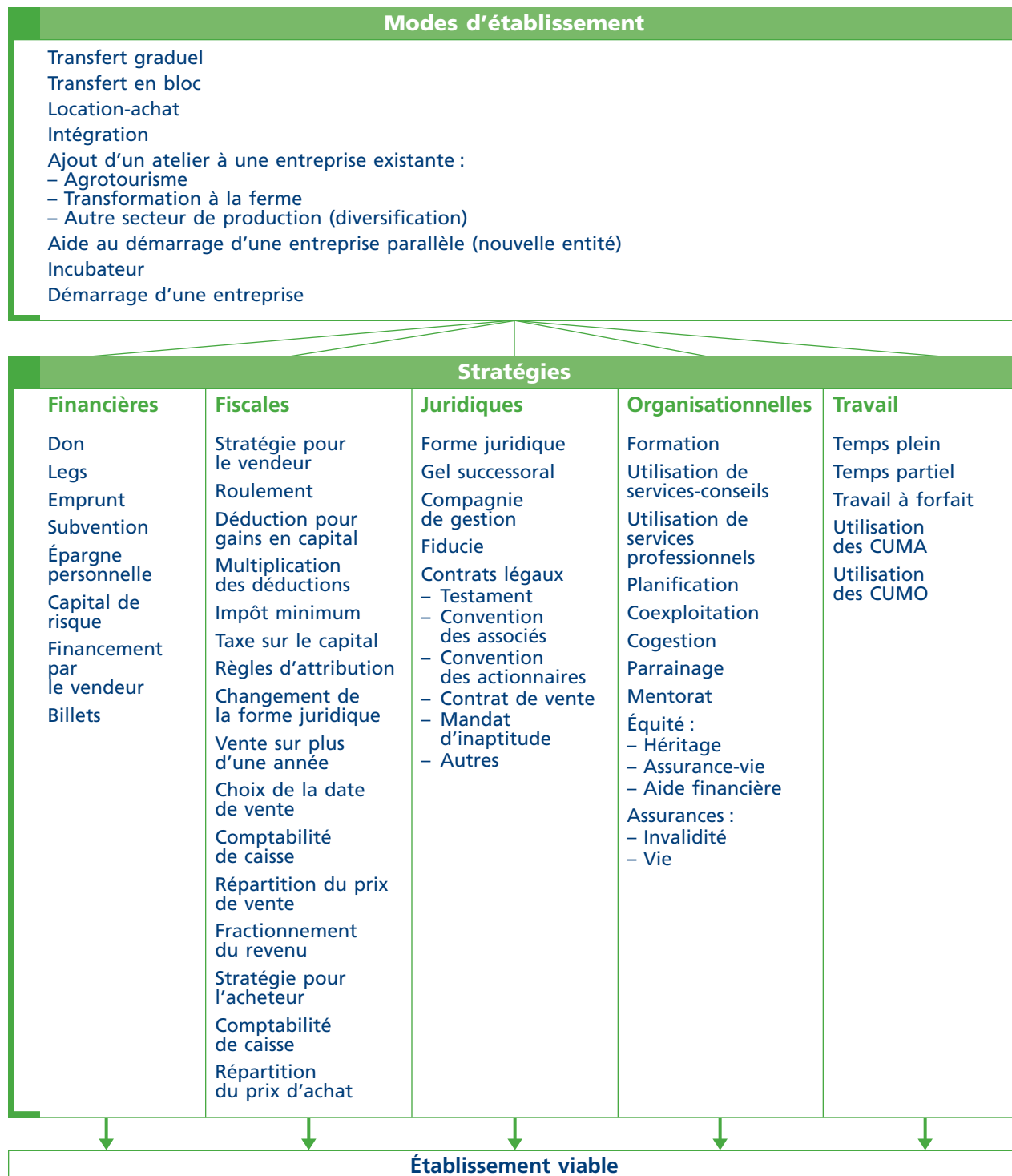
Concernant les autres formes d'encadrement...

- L'établissement par intégration verticale permet à la relève d'obtenir un encadrement technique et financier de la part d'une entreprise intégratrice.
- L'intégration peut parfois être vécue comme une expérience difficile, les producteurs à forfait n'étant pas toujours aptes à défendre leurs intérêts auprès de l'intégrateur ou à bien comprendre les implications des clauses de contrats souvent complexes.
- En tirant parti de la vaste expérience d'un agriculteur chevronné, les jeunes acquièrent des compétences clés et trouvent des solutions à leurs problèmes tout en profitant du soutien et des conseils de leur mentor.

Concernant l'accès aux actifs...

- L'augmentation de la valeur des fermes a influencé la façon dont les jeunes font leur entrée en agriculture et nécessite la disponibilité d'importants capitaux pour l'acquisition des biens agricoles.
- L'entreprise agricole requiert une forte capitalisation par rapport aux revenus qu'elle génère, soit environ cinq dollars d'actif par dollar de vente.
- Lors du transfert de la ferme familiale, la relève recevrait, en moyenne, un don équivalant à environ 50 % des capitaux propres dans le but de lui faciliter l'accès à la propriété.
- La majorité des transferts se font graduellement à la suite de la transmission d'un premier 20 % des parts ou des actions à la relève.
- La période pendant laquelle la relève possède 20 % des parts dans l'entreprise familiale peut s'étendre sur une longue période et n'est d'ailleurs pas garante d'un transfert effectif.
- Le fonds de pension des agriculteurs qui planifient très peu leur retraite, est constitué essentiellement du produit de la vente de leur entreprise, ce qui engendre une pression à la hausse sur le prix de vente.
- L'entrée en agriculture peut se faire de différentes façons : par une combinaison de location et d'achat des actifs agricoles, avec l'aide d'un intégrateur, par l'ajout d'un nouvel atelier à une entreprise existante, par le parrainage d'une entreprise existante, etc. (figure 8).

Figure 8 ■ Synthèse des modes et des stratégies d'établissement



- Il existe une multitude de stratégies d'établissement et plusieurs combinaisons possibles, d'où la grande complexité de la démarche et la nécessité d'obtenir de l'aide et du soutien professionnel.

Concernant l'accès au financement...

- Parmi les différentes sources de financement possibles, on trouve la mise de fonds de l'entrepreneur, les emprunts et les subventions de toutes sortes.
- En général, plus le projet est risqué, plus la mise de fonds exigée de la part des prêteurs est importante.
- Le niveau de risque du projet est évalué selon différents critères qui peuvent varier d'une institution financière à l'autre, dont le secteur de production, les compétences et l'expérience du ou des entrepreneurs ou encore la capacité de remboursement de l'entreprise.
- Le niveau d'endettement et l'état des ressources physiques de l'entreprise transférée ont un impact majeur sur la capacité de la relève d'obtenir du financement.
- Il faut avoir l'attitude d'un entrepreneur (être bien préparé à l'aide d'un plan d'affaires complet, faire preuve de ténacité, de persévérance) pour obtenir du financement pour son projet.
- Si certains jeunes choisissent de débiter en agriculture à temps partiel, pour d'autres, le statut d'agriculteur à temps partiel est davantage une obligation due à un sous-financement qu'un véritable choix.

- Le fait d'être considéré comme un agriculteur à temps partiel rend l'entreprise ou l'agriculteur non admissible à certains programmes et subventions.

- La FADQ offre aux agriculteurs des garanties de prêt leur permettant de bénéficier de conditions avantageuses auprès de leur institution financière qui obtient, en contrepartie, la garantie que les avances seront remboursées par la FADQ en cas de difficulté.

- Par son programme d'appui financier à la relève agricole, la FADQ offre une aide financière à l'établissement unique au Canada et qui a grandement contribué à augmenter le niveau de formation des agriculteurs québécois.

- Dans les régions centrales, les différentes institutions financières se livrent une compétition des plus bénéfiques pour la clientèle, en plus de lui offrir des services spécialisés en agriculture. La situation est souvent tout autre dans certaines régions périphériques.

Concernant la fiscalité du transfert de ferme...

- Certaines dispositions fiscales sont avantageuses pour les agriculteurs et favorisent la continuité de l'entreprise. Parmi celles-ci, deux mesures jouent un rôle majeur lors de la transmission de la ferme : le transfert entre vifs aux enfants (« roulement ») et la déduction pour le gain en capital de 500 000 \$ (tableau 4).

Tableau 4 ■ Synthèse des mesures fiscales ayant un impact lors d'un transfert de ferme

Mesures	Personnes apparentées	Personnes non apparentées
Transfert direct entre vifs aux enfants (« roulement »)	X	
Déduction de 500 000 \$ pour gains en capital	X	X
Règles d'attribution	X	
Impôt minimum de remplacement	X	X

- Différents mécanismes de transfert de biens agricoles, prévus par les lois fiscales, permettent d'effectuer ces transactions avec un minimum d'impact.
- Plusieurs stratégies de planification fiscale permettent de réduire l'impôt à payer au moment de la transmission de la ferme. En raison de leur complexité, il est crucial de consulter les experts dans le domaine.
- L'Union des producteurs agricoles (UPA) offre un service de fiscalité agricole par l'entremise de douze points de services répartis sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'agroenvironnement...

- Au moment de déterminer le prix d'achat d'une entreprise, une évaluation environnementale devrait être effectuée afin d'en déduire les investissements nécessaires à la mise aux normes environnementales.
- Bien que certains investissements et dépenses soient liés à l'adoption de bonnes pratiques environnementales, des bénéfices peuvent également en découler tels qu'une diminution des dépenses de fertilisation, une augmentation de productivité et une meilleure conservation des ressources.
- La réglementation environnementale en vigueur ne prévoit aucune exception pour les jeunes nouvellement établis en ce qui concerne la mise en conformité de leur entreprise avec les normes.

Concernant la connaissance de la relève et de l'établissement...

- Actuellement, il est difficile d'évaluer le nombre des transferts ou des démarrages d'entreprises agricoles réalisés annuellement au Québec.
- Plusieurs questions restent sans réponse en ce qui a trait aux caractéristiques de l'établissement en agriculture et de la relève agricole au Québec.
- Deux sources d'information principales sont utilisées au Québec pour dresser un portrait sommaire de la situation de la relève agricole et de l'établissement en agriculture, soit le MAPAQ et la FADQ.
- Les prévisions de transferts établies à partir des données du Fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ donnent une idée approximative du potentiel de relève au Québec.
- La FADQ dresse un portrait sommaire des personnes ayant bénéficié de son Programme d'appui financier à la relève agricole.

Concernant quelques éléments de comparaison avec les situations américaine et européenne...

- L'agriculture européenne est majoritairement familiale; en 1997, près de 80 % de sa main-d'œuvre agricole totale était issue du noyau familial comparativement à 60 % au Québec.
- De nombreuses fermes américaines (58 %) ont des revenus agricoles bruts de moins de 10 000 \$, comparativement à seulement 16 % de l'ensemble des fermes québécoises et 22 % de l'ensemble des fermes canadiennes (tableau 5).

Tableau 5 ■ Proportion du nombre de fermes selon les catégories de revenus pour les États-Unis, le Canada et le Québec

Revenus agricoles bruts ¹	États-Unis (2002)	Canada (2000)	Québec (2000)
Moins de 10 000 \$	58 %	22 %	16 %
10 000 - 49 999 \$	20 %	31 %	27 %
50 000 - 99 999 \$	7 %	14 %	13 %
100 000 - 249 999 \$	8 %	19 %	24 %
250 000 - 499 999 \$	4 %	9 %	13 %
500 000 \$ ou plus	3 %	5 %	7 %
Nombre total de fermes	2 128 982	246 923	32 139

1. Les revenus agricoles bruts des États-Unis ne comprennent pas le travail à forfait.

Sources : USDA, *Recensement de l'agriculture de 2002*.

Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

- Aux États-Unis comme au Canada, le nombre de fermes dont l'exploitant fait de l'agriculture une activité secondaire est en augmentation alors que 67 % des jeunes agriculteurs américains de moins de 35 ans, 76 % des jeunes agriculteurs canadiens et 82 % des jeunes agriculteurs québécois déclarent un revenu principal non agricole.
- Le nombre de nouveaux exploitants de 34 ans ou moins par rapport aux agriculteurs sortants de 55 ans ou plus (taux de remplacement moyen) est de 14 % en Europe et de 12 % aux États-Unis alors qu'il affiche respectivement 33 % et 53 % au Canada et au Québec (tableau 6).

Tableau 6 ■ Tableau comparatif des groupes d'âge et du taux de remplacement selon les pays

	Europe (1997)	États-Unis (2002)	Canada (2001)	Québec (2001)
Pourcentage des 34 ans ou moins	7,7	7,1	11,5	13,7
Pourcentage des 55 ans ou plus	54,3	56,9	34,9	25,9
Taux de remplacement moyen	14,2	12,5	33,0	52,9

Sources : USDA, *Recensement de l'agriculture de 2002*.

Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

European Parliament (2000).

- La France est très interventionniste et montre une ferme volonté d'encadrer l'insertion des jeunes en agriculture, mettant en œuvre depuis 1995 une Charte nationale pour l'installation.
- Aux États-Unis tout comme au Canada, il n'existe pas de politique nationale d'établissement en agriculture.
- Les services offerts aux États-Unis visent davantage les agriculteurs qui se retirent que la relève.
- L'aide à l'établissement aux États-Unis et au Canada (sauf au Québec) se limite essentiellement à des crédits d'impôt et à de faibles taux d'intérêt sur les prêts consentis.
- Un réseau de dix centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA) accompagne et conseille les entreprises familiales agricoles dans le processus de transfert de ferme en mettant à leur disposition ses experts en gestion des dimensions humaine et organisationnelle.
- Le groupe de recherche TRAGET Laval de l'Université Laval a pour mission de contribuer au développement et à la diffusion de connaissances dans les domaines de la gestion agricole, du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture.
- Le Comité de travail sur l'établissement et le retrait de l'agriculture (ÉRA) du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) est une initiative de concertation qui réunit, à titre bénévole, de nombreux intervenants qu'intéresse l'établissement en agriculture.

Concernant quelques acquis québécois pour l'établissement en agriculture...

- La FADQ offre à la relève formée un appui des plus avantageux par l'entremise de son Programme d'appui financier à la relève agricole qui prévoit un soutien de quatre types : subvention de capital, subvention au démarrage, subvention à l'encadrement et contribution au paiement de l'intérêt.
- Depuis 1982, la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) constitue la voix de la relève agricole québécoise; elle regroupe près de 1 200 membres âgés de 16 à 35 ans.
- Le MAPAQ déploie quatorze conseillers en relève et formation dans autant de directions régionales qui interviennent auprès de la relève sur quatre plans : soutien aux groupes de relève agricole, soutien aux centres régionaux d'établissement en agriculture, soutien aux collectifs régionaux de formation agricole et soutien individuel.

Coordination :

Direction des politiques sur la gestion des risques
Direction générale des affaires économiques, scientifiques et technologiques
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Édition :

Direction des communications
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Pour obtenir un exemplaire du présent document, veuillez vous adresser au :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2101
Courriel : politique.jeunesse@mapaq.gouv.qc.ca

**Pour connaître les sources et les références de ces constats, se référer à : MAPAQ (2004),
*Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec.***

Note : Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination
et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal - 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-45679-3

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 

Des *actions* pour le présent
Une *vision* pour l'avenir